

Département du Nord

Arrondissement de Douai

Canton d'ANICHE

COMMUNE

MONTIGNY EN OSTREVENT

Date de convocation : 09/04/2026

Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Procurations : 6

Démissionnaires : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 059-215904145-20260518-202604160007DEB-DE

S²LO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le 16 Avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de M. Pascal JUMEAUX, Maire de Montigny en Ostrevent.

Étaient présents : M. Pascal JUMEAUX - M. Gérard LAURENT - Mme Martine FEHLICH
M. Stanislas SZPERKA - Mme Marie Ange DELSERT - M. Jean Christophe GUINCHI
Mme Wendy DOLATA - M. Philippe SIRIU - Mme Cathy GENEL - Mme Fabienne WOJCIECHOWSKI - Mme Henriette Wailly - Mme Fanny TEMPESTA - Mme Gyliane JAMBART - M. Salvatore DE CESARE - Mme Rita KFOURY - Mme Annick BROUWERS
Mr Olivier BODIN - M. Hervé MORELLE - Mme Kathy POLLART
M. Stéphane BOUTRY - Mme Karine BRONSART

Procurations : M. Yazid KAHAL à Mme Marie Ange DELSERT, M. Daniel HUGOO à M. Philippe SIRIU, M. Christian JAKEL à M. Stanislas SZPERKA, M. Nicolas LEBECQ à Mme Cathy GENEL, M. BUQUET Julien à M. Jean Christophe GUINCHI, Mme Malika RICCELLI à Mme Martine FEHLICH

OBJET : CONSTITUTION DE COMITE DU SIDEN-SIAN

A l'issue du scrutin municipal, il convient de procéder à l'installation du nouveau conseil syndical du SIDEN-SIAN. Celui-ci doit être composé selon les dispositions de l'article VII de ses statuts qui prévoient que chaque collectivité membre est, pour une compétence transférée, représentée directement ou indirectement au comité du SIDEN-SIAN pour un ou plusieurs délégués titulaires sans suppléant.

Selon les termes de la législation en vigueur, le choix d'un "Délégué" ou d'un "Grand Electeur" ne peut se porter sur un membre de votre Conseil Municipal, sous réserve qu'il ne soit pas employé par le SIDEN-SIAN ou ses Régies Noréade.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : Salvatore DE CESARE.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : Stéphane BOUTRY.

Pour le groupe Mieux vivre à Montigny, est proposée la candidature de : Philippe SIRIU.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à cette désignation.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent la désignation de Monsieur Philippe SIRIU, Monsieur Salvatore DE CESARE et Monsieur Stéphane BOUTRY en qualité de délégués titulaires au SIDEN-SIAN.

Monsieur le Maire précise qu'il a pour sa part été désigné "grand électeur" par la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent pour le SIDEN-SIAN.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme.

Certifié par le Maire,
Pascal JUMEAUX.

